

**PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le quatorze mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puymoyen, dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard BRUNETEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de procuration de vote : 02

Étaient présents :

Messieurs Gérard BRUNETEAU, Patrick ALEXIS, Eric BIOJOUT, Jean-Pierre CHASTAGNOL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Jean-Jacques FAYEUX, Bernard GABET, Philippe RICHARD, José POIRIER

Mesdames Corinne GALTAUD, Marjorie LEGER, Chantal LIAUD, Geneviève NIOLLET-BRUNAUD, Dominique VEILLON, Christine GIRONCE

Étaient absents excusés :

Mesdames Josiane HUGUET, Florence STERLIN

Procurations :

Madame Josiane HUGUET a donné procuration à Madame Chantal LIAUD

Madame Florence STERLIN a donné procuration à Madame Dominique VEILLON

A été élu(e) secrétaire : Marjorie LEGER

Date de la Convocation : Le 7 mai 2024

Le quorum étant atteint nous pouvons délibérer

ORDRE DU JOUR

Décisions du maire prises en vertu de ses délégations

ADMINISTRATION

- Approbation du rapport d'activité 2023 de la SPL GAMA
- Mise en destruction de deux véhicules communaux
- Agence Technique Départementale : Désignation d'un représentant titulaire
- Agence Technique Départementale : Adhésion au volet numérique et cybersécurité

FINANCES

- Banque des Territoires : adhésion au dispositif EduRénov
- Mobilisation du Fonds de Concours Solidarité 2024 de GrandAngoulême

CULTURE

- Manifestations culturelles en maîtrise d'ouvrage communale : convention de partenariat avec le Comité des Fêtes

ENVIRONNEMENT

- Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) FABRI K WATT : participation au capital social
- Création d'un sentier métropolitain par GrandAngoulême

VIE ASSOCIATIVE

- Programme de subventions aux associations 2024

QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DE LA REUNION PRECEDENTE

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la réunion précédente.

INFORMATION DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris, en vertu des délégations qui lui sont confiées, les décisions suivantes : néant

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : néant

REUNION

ADMINISTRATION	Rapporteur : Gérard BRUNETEAU
DÉLIBÉRATION N° 2024-05/01	Approbation du rapport d'activité 2023 de la SPL GAMA

Dans le cadre du contrôle analogue, et en application du 14^{ème} alinéa de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants au conseil d'administration de GAMA doivent remettre chaque année à leur organe délibérant, le rapport annuel de la société.

Le présent rapport annuel joint en annexe, et transmis préalablement à la séance à l'ensemble des conseillers, concerne l'année 2023 de la SPL GAMA.

En synthèse, les éléments marquants suivants sont à retenir :

- Entrée de nouveaux actionnaires :

De nouvelles collectivités sont entrées au capital de GAMA en 2023, portant ainsi le nombre d'actionnaires à 28 au 31 décembre 2023. Les nouveaux actionnaires sont :

- ✓ la commune de COGNAC,
- ✓ la commune de CHATEAUBERNARD,
- ✓ la commune de MONTMOREAU
- ✓ la commune de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS.

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital ; l'entrée des nouveaux actionnaires se faisant, comme habituellement, pas la cession aux nouveaux entrants d'une partie de ses actions de la part de GrandAngoulême.

- Plan de charge de la société

L'année 2023 confirme une baisse marquée du mandat « historique » du BHNS, porté par son actionnaire majoritaire GrandAngoulême. Ainsi, en 2023, ce mandat n'a plus représenté que 2% de l'activité totale de la société.

Cette diminution était bien entendu prévisible ; l'opération devant naturellement se terminer.

Pour suppléer cette opération, et permettre d'assurer la pérennité de son activité, GAMA a mis en place, depuis plusieurs années, un important plan de renouvellement et de développement de nouvelles opérations, et une augmentation de l'actionnariat.

De nombreuses nouvelles missions se sont ainsi « substituées » au mandat historique du BHNS, et ont permis de maintenir une activité opérationnelle stable.

Il est à noter que la part d'activités liée aux projets de GrandAngoulême reste élevée (même si elle est en très légère diminution, année après année) avec, pour la première fois en 2023, un volume d'activités représentant moins de 50% de l'activité globale de GAMA.

Le reste de l'activité est répartie entre les autres actionnaires, avec des niveaux, pour chacun, qui fluctuent suivant les années, en fonction des projets. En 2023, 18 des 28 collectivités actionnaires ont apporté une activité à GAMA.

Au 31 décembre 2023, 56 contrats étaient en cours d'exécution avec 12 mandats, 13 AMO, 30 MOE et 1 concession. D'autres contrats se sont achevés au cours de l'année, portant à 75 le nombre total d'opérations suivies en 2023.

- Ressources humaines

Contrairement à l'année 2022 marquée par de nombreux mouvements de personnel, 2023 a connu une remarquable stabilité des effectifs.

A noter, qu'au vu de l'augmentation du nombre de contrats confiés, il a été décidé, fin 2023, de créer 2 postes supplémentaires : un poste de chargé d'études au sein du pôle de MOE, et un poste de chargé d'opérations au sein du pôle de maîtrise d'ouvrage en aménagement et constructions publiques.

Les 2 postes sont pourvus et les 2 nouveaux collaborateurs prendront leur fonction en 2024.

- Perspectives et orientations stratégiques

L'évolution du portefeuille d'activités de la société est désormais une évidence acquise, avec une demande croissante d'interventions, sur des opérations diversifiées et aussi bien en aménagement qu'en bâtiment, et aussi bien en maîtrise d'ouvrage qu'en maîtrise d'œuvre. En comparaison du passé, ces opérations sont également plus ponctuelles et moins rémunératrices prises individuellement ; ce qui nécessite un renouvellement régulier et fréquent.

La pérennité de la société passe donc par la recherche de nouveaux actionnaires à l'échelle du département de la Charente, et la contractualisation régulière de nouveaux contrats, avec une anticipation au mieux des besoins de nos actionnaires et une volonté de développer – notamment – la montée en compétences sur les volets environnementaux (bâtiments bas carbone et à haute performance énergétique, renaturations urbaines, intégration renforcée de la végétalisation, etc...). Ces adaptations continues et la recherche permanente de la satisfaction des collectivités actionnaires, doit ainsi permettre de maintenir en totale efficacité et pertinence, l'outil public qu'est la SPL GAMA, offrant ainsi aux actionnaires de disposer d'une telle société, capable d'intervenir au besoin, avec souplesse et performance, pour leur développement et la réponse aux attentes de leur population.

En conséquence,

Vu l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales,

Je vous propose :

- **D'APPROUVER le rapport annuel 2023 de la SPL GAMA, précédemment approuvé par les administrateurs de la société par délibération n°2024.04.03 du Conseil d'Administration en date du 02 avril 2024.**

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA DELIBERATION TELLE QUE PRESENTEE CI-AVANT
---	---

ADMINISTRATION	Rapporteur : Gérard BRUNETEAU
DÉLIBÉRATION N° 2024-05/02	Mise en destruction de deux véhicules communaux

Deux véhicules affectés aux services techniques et à la cantine scolaire n'étaient plus en état de fonctionnement.

L'évaluation financière des réparations ne permettait pas de les conserver.

Ils ont donc été remplacés et doivent faire l'objet d'une mise au rebut.

Les véhicules concernés sont les suivants :

- ✓ Peugeot Boxer immatriculé DN-265-MF du 29 mai 1996
- ✓ Peugeot Partner immatriculé FE-047-TF du 14 février 2003.

Une proposition de reprise a été formulée par la société PIECES AUTO 16.

Celle-ci s'établit à 300 € pour le Peugeot Partner et à 200 € pour le Peugeot Boxer.

Je vous propose :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à céder ces deux véhicules à la société PIECES AUTO 16 pour destruction, aux conditions tarifaires exposées ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder à la sortie comptable de ces deux éléments d'actif pour mise au rebut.**

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA DELIBERATION TELLE QUE PRESENTEE CI-AVANT
---	---

ADMINISTRATION	Rapporteur : Gérard BRUNETEAU
DÉLIBÉRATION N° 2024-05/03	Agence Technique Départementale : Désignation d'un représentant titulaire

L'Agence Technique Départementale de la Charente apporte son aide aux services communaux en matière informatique (logiciel, matériels, réseaux, sécurité numérique et DPO / RGPD), son assistance juridique et technique (assistance à maître d'ouvrage, analyse des marchés d'ingénierie...).

Depuis la démission de Monsieur Paul Cluzel, la commune ne dispose plus de représentant titulaire dans cette instance.

Il convient donc de procéder à une nouvelle désignation.

Il est rappelé que Madame Corinne Galtaud a été nommée en qualité de représentant suppléant, par délibération municipale du 30 juin 2021.

Je vous propose :

- **De nommer Monsieur Robert DUMAS-CHAUMETTE en qualité de titulaire, afin de représenter la commune au sein de l'Agence Technique Départementale de la Charente.**

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 1 Non votant : 0	Robert DUMAS-CHAUMETTE	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOpte LA DELIBERATION TELLE QUE PRESENTÉE CI-AVANT
---	-------------------------------	---

ADMINISTRATION	Rapporteur : Marjorie LEGER
DÉLIBÉRATION N° 2024-05/04	Agence Technique Départementale : Adhésion au volet numérique et cybersécurité

L'Agence Technique Départementale a développé de nouvelles missions numériques concernant notamment la cybersécurité :

« Sauvegarde 321 & usages collaboratifs » incluant :

- Un cloud avec accès fluide à vos données en mode collaboratif,
- Un système de sauvegarde répondant aux exigences de l'ANSSI,
- Un module de supervision qui permet une maintenance et un support technique à distance

Parcours cyber sécurité incluant les actions suivantes :

- Un audit initial complet et personnalisé de la sécurité informatique de l'entité,
- La rédaction d'un plan d'action complet,
- Mise en place de sensibilisations, création de capsules d'autoformation,
- Un accès à des solutions logicielles dédiées à la sécurité informatique,
- Un gestionnaire de mots de passe,
- Une visite sur site, évaluation des actions et actualisation de l'audit tous les ans.

La cotisation annuelle pour l'année 2024, fixée selon les strates de population communale, s'établirait comme suit :

- « Sauvegarde 321 & usages collaboratifs » : 2060 € TTC / an
- Parcours cyber sécurité : 540 € TTC / an
- Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,
- Vu la délibération N°17-11-01 de l'Assemblée générale Extraordinaire de l'ATD16 en date du 8 Novembre 2017 approuvant la modification des statuts de l'agence technique départementale,
- Vu la délibération N° CA 2022-06_R02 du Conseil d'Administration du 22 juin 2022 relative à la proposition par l'ATD16 de la nouvelle politique « Parcours Cyber sécurité » et « Parcours Cyber sécurité + »

Considérant l'intérêt de la collectivité pour ces nouvelles missions,

Je vous propose :

- **De souscrire à ces politiques optionnelles de l'ATD16, à compter du 01/01/2024 ;**
- **De préciser que cette mission sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines ;**
- **D'approuver le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.**

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA DELIBERATION TELLE QUE PRESENTEE CI-AVANT
---	---

FINANCES	Rapporteur : Eric BIOJOUT
DÉLIBÉRATION N° 2024-05/05	Banques des Territoires : adhésion au dispositif EduRénov

Il est rappelé que l'école constitue le grand service public du quotidien et de proximité. Souvent anciens, énergivores et peu adaptés aux variations de température, les écoles et établissements scolaires qui maillent notre territoire doivent être rénovés pour répondre aux défis de la réduction de nos consommations énergétiques et du réchauffement climatique.

Pour les collectivités territoriales, cette rénovation constitue un enjeu majeur dans la mesure où ces bâtiments composent la moitié du bâti public et concentrent environ un quart de leur consommation d'énergie.

Dans ce contexte, la Banque des Territoires a lancé, le 9 mai 2023, le programme EduRénov pour contribuer à relever le défi que constitue la rénovation énergétique et l'adaptation climatique des bâtiments scolaires.

Ce programme a pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales à réaliser à minima 40 % d'économie d'énergie en déployant à leur côté 10 000 projets de rénovation énergétique de bâti scolaire d'ici 5 ans. Ces projets seront également des projets innovants et de qualité.

Cet objectif stratégique s'inscrit dans la trajectoire globale d'économie d'énergie prise par l'Etat et ses partenaires notamment dans France Nation Verte ainsi que la stratégie nationale bas carbone : 40 % d'économie en 2030 puis 60 % en 2060.

En adhérant à ce projet dans le cadre de la Communauté EduRénov, la commune de Puymoyen bénéficiera d'un accompagnement spécifique propre au programme EduRénov.

La Banque des Territoires, à travers cette adhésion, s'engage à mettre à disposition de la commune des outils, services et documents spécifiques :

- L'accès à des ressources spécifiques à la rénovation énergétiques et/ou l'adaptation climatique des bâtiments scolaires ;
- Une ressource de projets pour favoriser le partage d'expériences entre pairs comprenant des éléments de communication ;
- Des outils numériques activés de façon privilégiée comme l'outil Prioreno pour cartographier les consommations énergétiques de nos bâtiments publics puis prioriser nos besoins sur notre territoire,
- Des outils et services pourront être valorisés grâce aux partenaires comme pour la recherche et l'appui à la rédaction des demandes de subventions ou l'appui à la valorisation des certificats d'économies d'énergie,
- Un dispositif d'animation nationale qui rassemble l'ensemble des membres de la communauté EduRénov ;

- Un accompagnement dédié spécifique sur simple demande 4 fois maximum par an pour faire le point sur nos projets de rénovation, ainsi que le cas échéant avec la direction régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations relative à notre localisation géographique, pour conseiller la commune en matière d'accompagnement, d'ingénierie de projet ou en termes de financement des projets.

Considérant l'intérêt d'adhérer à un tel dispositif dans le contexte de rénovation énergétique de notre école, je vous propose :

- **D'adhérer au programme Edu Rénov ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents y afférant.**

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA DELIBERATION TELLE QUE PRESENTEE CI-AVANT
---	---

FINANCES	Rapporteur : Eric BIOJOUT
DÉLIBÉRATION N° 2024-05/06	Mobilisation du Fonds de Concours Solidarité 2024 de GrandAngoulême

La commune de Puymoyen est éligible au Fonds de Concours Solidarité mis en œuvre par GrandAngoulême.

Ce fonds est destiné à soutenir financièrement les projets d'investissement des communes à hauteur de 5 000 € d'aide maximum.

Il est rappelé que la commune doit investir dans une nouvelle chaudière.

Le choix se porterait sur une chaudière gaz à condensation pour le bâtiment Ipôle (Services Techniques et espaces d'hébergement d'associations et d'entreprises).

Cet équipement, estimé à 18 400€ HT, permettrait de générer une économie de 25% de la consommation de gaz liée à la production de chauffage.

Pour son financement, considérant que ce matériel n'est désormais plus éligible au certificat d'économie d'énergie, il est proposé de solliciter GrandAngoulême pour une demande de subvention via le Fonds de concours Solidarité à hauteur de 5 000 € HT.

DEPENSES HT		RESSOURCES	
Installation chaudière à condensation	18 400 € HT	GrandAngoulême (27 %)	5 000 € HT
		Autofinancement (73 %)	13 400 € HT
TOTAL HT	18 400 €	TOTAL HT	18 400 €

Je vous propose :

- **D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions mobilisables ; notamment auprès de GrandAngoulême au titre du Fonds de Concours Solidarité ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet et à la candidature au Fonds de Concours Solidarité de GrandAngoulême.**

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA DELIBERATION TELLE QUE PRESENTEE CI-AVANT
---	---

CULTURE	Rapporteur : Chantal LIAUD
DÉLIBÉRATION N° 2024-05/07	Manifestations culturelles en maîtrise d'ouvrage communale : convention de partenariat avec le Comité des Fêtes

Les manifestations culturelles portées par la commune font, chaque année, l'objet d'une organisation en partenariat avec le Comité des Fêtes.

Afin d'encadrer ces engagements réciproques durant 3 ans, principalement sur l'aspect logistique, il est proposé qu'à chaque nouvelle saison culturelle, la commune et le Comité des Fêtes puissent signer une convention de partenariat.

Cette convention reprendrait les obligations de chacun relatives à l'organisation de la production artistique, aux déclarations inhérentes, à l'organisation des points de restauration et aux modalités de portage financier.

Je vous propose :

- **D'autoriser Monsieur le Maire, durant 3 ans, à mettre en œuvre la convention de partenariat culturel annuelle avec le Comité des Fêtes ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer chaque année ladite convention, et, si un financement communal est prévu, à l'engager dans la limite des crédits votés lors du budget de l'exercice concerné.**

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA DELIBERATION TELLE QUE PRESENTEE CI-AVANT
---	---

ENVIRONNEMENT	Rapporteur : Robert DUMAS-CHAUMETTE
DÉLIBÉRATION N° 2024-05/08	Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) FABRI K WATT : participation au capital social

Le développement des énergies renouvelables est un enjeu incontournable pour l'avenir énergétique du territoire.

Des ressources existent et le territoire doit se les approprier, en cohérence avec la démarche Territoire à Energie positive, portée par GrandAngoulême depuis 2016.

Cette démarche propose, d'une part, de réduire les consommations énergétiques du territoire et de les couvrir par des énergies renouvelables d'ici 2050, d'autre part, de favoriser une réappropriation locale des questions énergétiques et des flux économiques associés qui échappent à plus de 90% à la richesse territoriale.

S'inscrivant dans cette optique, GrandAngoulême a accompagné une initiative citoyenne visant à créer une société de production d'énergies renouvelables sur le territoire. Cet accompagnement a été soutenu par la Région Nouvelle Aquitaine et l'ADEME dans le cadre d'un appel à projets « Projets participatifs et citoyens ».

A l'issue de cette initiative, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) FabriK Watt a été créée en février 2021.

Elle porte les actions suivantes :

- installer et exploiter des unités de production d'énergies renouvelables
- créer une dynamique citoyenne, coopérative et partenariale en matière de transition énergétique territoriale
- mener des projets et actions en matière d'économie, d'efficacité et de maîtrise des énergies
- promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétique
- maintenir une veille sur l'opportunité de développer l'autoconsommation collective

Considérant l'intérêt d'une telle démarche pour notre territoire, la commune envisage de participer au capital social de la SCIC.

Comme chaque associé, le risque financier de la collectivité sera limité à son apport en capital. Par ailleurs, la collectivité peut sortir librement d'une SCIC, dont le capital est variable, sous réserve d'une ancienneté de 5 ans.

Il serait proposé que la commune adhère à hauteur 4 parts sociales soit 200 €.

Monsieur Jean-Pierre CHASTAGNOL, en sa qualité d'administrateur de FabriK Watt, ne prendra pas part au vote.

Je vous propose :

- **D'approuver les statuts de la SCIC FabriK Watt ;**
- **D'approuver la participation de la commune au capital à hauteur de 4 parts d'une valeur unitaire de 50€, soit 200 € ;**
- **De désigner Monsieur Jean-Pierre CHASTAGNOL comme représentant de la commune, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de la SCIC FabriK Watt ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette prise de participation.**

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 1	Jean-Pierre CHASTAGNOL	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOpte LA DELIBERATION TELLE QUE PRESENTEE CI-AVANT
---	-------------------------------	---

ENVIRONNEMENT	Rapporteur : Chantal LIAUD
DÉLIBÉRATION N° 2024-05/09	Création d'un sentier métropolitain par GrandAngoulême

GrandAngoulême travaille actuellement à la création et au développement d'un sentier métropolitain. Afin de s'attacher l'étroite collaboration des communes dans cette mise en œuvre, l'agglomération sollicite la désignation de représentants (élus et techniciens) qui seront associés aux travaux de conception de ce projet.

Je vous propose :

- **De désigner Madame Chantal LIAUD en qualité d'élue pour représenter la commune dans le cadre de ce projet.**
- **De désigner Monsieur Denis VALANTIN en qualité de technicien pour représenter la commune dans le cadre de ce projet.**

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA DELIBERATION TELLE QUE PRESENTEE CI-AVANT
---	---

VIE ASSOCIATIVE	Rapporteur : Marjorie LEGER
DÉLIBÉRATION N° 2024-05/10	Programme de subventions aux associations 2024

Dans le cadre du programme de soutien au tissu associatif local, il est précisé que la commission Vie Associative a instruit les dossiers de demande produits par les associations au titre de l'année 2024.

Aussi, après avis favorable de celle-ci, Monsieur le Maire propose les attributions suivantes.

Il est rappelé que les élus qui portent des intérêts directs ou indirects au sein d'une association ne prendront pas part au vote concernant ladite association.

ASSOCIATIONS	Proposition 2024	Vote Pour	Vote Abstention	Vote Contre	N'ont pas pris part au vote
Amicale des Parents d'Elèves	800,00 €	17	0	0	
Amicale Pétanque	800,00 €	16	0	0	Jean-Jacques FAYEUX
Amicale Sportive Puymoyen	6 000,00 €	16	0	0	Patrick ALEXIS
Basket Club Puymoyen	3 000,00 €	17	0	0	
Chorale des Eaux Claires	200,00 €	17	0	0	
Club des aînés	500,00 €	17	0	0	
Comité des Fêtes	4 000,00 €	15	0	0	Philippe RICHARD et Jean-Jacques FAYEUX
Cyclo-Club Puymoyen	-				
Energym	400,00 €	17	0	0	
Festivallée	3 700,00 €	15	0	0	Bernard GABET et José POIRIER
Foyer d'animation	1 700,00 €	15	0	0	Chantal LIAUD
La Puymoyennaise	800,00 €	16	0	0	Eric BIOJOUT
Marchez Bio	500,00 €	17	0	0	
Rand'eaux Claires	400,00 €	17	0	0	
Société de chasse	800,00 €	17	0	0	
Tennis Club Puymoyen	1 700,00 €	17	0	0	
Tennis de Table Puymoyennais	1 500,00 €	16	0	0	Marjorie LEGER
Tréteaux de la Vallée	-				
Subvention exceptionnelle : Société de Chasse (pose de caméras infrarouges)	200,00 €	17	0	0	
	27 000,00 €				

Le montant total des subventions 2024 s'établirait ainsi à 27 000 €.

Je vous propose :

- **De valider l'attribution des subventions aux associations comme détaillée ci-dessus ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce ou document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.**

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA DELIBERATION TELLE QUE PRESENTEE CI-AVANT
---	---

Questions diverses :

- Monsieur le Maire rappelle les dates des réunions ou manifestations communales en mai, juin, juillet.
- Monsieur le Maire fait état de l'accident routier survenu à l'entrée de la Vallée des Eaux Claires sur la RD674, suite auquel la commune a sollicité, une fois encore, le Président du Conseil Départemental pour un aménagement de sécurité urgent.
- Monsieur le Maire fait état de l'incendie survenue dans la carrière privée Rue du Château du Diable et des arrêtés interdisant leur accès, pris en conséquence.
- Monsieur Bernard Gabet aborde le sujet des nouveaux cambriolages survenus sur la commune. Monsieur le Maire propose de sensibiliser à nouveau les référents du programme de vigilance citoyenne sur cette problématique.
- Monsieur Jean-Pierre Chastagnol précise que 2 conférences (biodiversité territoriale et énergie solaire) sont programmées en soirée pour la journée de l'environnement prévue le 12 juin.
- Madame Dominique Veillon propose, compte tenu de la saison, de renouveler la communication relative aux heures de tonte.
- Madame Marjorie Léger rappelle la manifestation « initiation à l'escalade » proposée dans les Vallées des eaux Claires, le 9 juin, par le Club Alpin Français.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Le Maire, soussigné constate que la liste des délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance ordinaire du 14 mai 2024, a été affichée en Mairie le 17 mai 2024.

Le Maire,
Gérard BRUNETEAU

Le(a) Secrétaire de Séance
Marjorie LEGER

DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE

N°	TITRE DE LA DELIBERATION	THEME	VOTE
2024-05/01	Approbation du rapport d'activité 2023 de la SPL GAMA	ADMINISTRATION	pour 17 contre 0 abstention 0 non votant 0
2024-05/02	Mise en destruction de deux véhicules communaux	ADMINISTRATION	pour 17 contre 0 abstention 0 non votant 0
2024-05/03	Agence Technique Départementale ; Désignation d'un représentant titulaire	ADMINISTRATION	pour 16 contre 0 abstention 1 non votant 00
2024-05/04	Agence Technique Départementale : Adhésion au volet numérique et cybersécurité	ADMINISTRATION	pour 17 contre 0 abstention 0 non votant 0
2024-05/05	Banque des Territoires : adhésion au dispositif EduRénov	FINANCES	pour 17 contre 0 abstention 0 non votant 00
2024-05/06	Mobilisation du Fonds de Concours Solidarité 2024 de GrandAngoulême	FINANCES	pour 17 contre 0 abstention 0 non votant 0
2024-05/07	Manifestations culturelles en maîtrise d'ouvrage communale : convention de partenariat avec le Comité des Fêtes	CULTURE	pour 17 contre 0 abstention 0 non votant 0
2024-05/08	Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) FABRI K WATT : participation au capital social	ENVIRONNEMENT	pour 16 contre 0 abstention 0 non votant 1
2024-05/09	Création d'un sentier métropolitain par GrandAngoulême	ENVIRONNEMENT	pour 17 contre 0 abstention 0 non votant 0
2024-05/10	Programme de subventions aux associations 2024	VIE ASSOCIATIVE	ADOPTEE TELLE QUE PRESENTEE PAR ASSOCIATION